

Dossier de presse

L'entretien hivernal des routes de Loir-et-Cher

Le conseil général a la charge d'organiser la viabilité hivernale pour l'ensemble des routes départementales ; il définit les objectifs de traitement de ce réseau routier et y affecte les moyens correspondants.

Une nouvelle organisation dans le département : 24 heures après une chute de neige, chaque commune est désenclavée

Pour la période 2009-2010, l'organisation de la viabilité hivernale est modifiée afin d'améliorer le service hivernal, notamment en cas d'événement météorologique important. Ces améliorations prennent en compte le désenclavement de chaque bourg, les paramètres socio-économiques locaux et départementaux ainsi que les transports scolaires.

Le traitement du réseau routier départemental, long de 3 453 kilomètres, est organisé de la façon suivante :

- réseau priorité I : 1 001 km
- réseau priorité II : 1 234 km
- réseau priorité III : 1 218 km

Les priorités I, II et III sont traitées, dans cet ordre, suivant des circuits préalablement définis, reproduits dans la cartographie jointe.

Le réseau de priorité I comprend essentiellement les grands axes et la desserte des grands sites économiques. Le réseau de priorité II, traité dans les 24 heures après une chute de neige permet de desservir le centre bourg de chaque commune.

Ces circuits sont traités par les personnels du conseil général et les moyens matériels sont affectés à partir des huit centres d'interventions : Blois, Mondoubleau, Vendôme, Ouzouer-le-Marché, Romorantin-Lanthenay, Lamotte-Beuvron, Saint-Aignan et Montrichard ainsi que par les équipes du Parc routier. En Loir-et-Cher, près de 200 agents travaillent à la sécurité des routes.

Contact presse :

Florence Ducasse : 02 54 58 41 11 – florence.ducasse@cg41.fr

Stéphane Fradet : 02 54 58 43 96 – 06 87 99 56 71 – stephane.fradet@cg41.fr

Une astreinte permanente est mise en place pour l'hiver 2009-2010 du 7 décembre 2009 au 1^{er} mars 2010. Bien évidemment, si les conditions météorologiques l'exigent, des astreintes peuvent être organisées en dehors de cette période.

Chaque année, ce sont environ 2 000 tonnes de sel qui sont répandues sur les chaussées. Le coût de la viabilité hivernale est estimé à 700 000 €, pour un hiver « courant ». A titre indicatif, au cours de l'hiver 2008-2009, plus de 4 000 tonnes de sel ont été utilisées et le coût s'est élevé à plus de 1 000 000 €.

3 outils pour informer le public sur l'état des routes en Loir-et-Cher

Depuis le 1^{er} janvier 2007, c'est le conseil général qui est responsable de l'information au public sur les conditions de circulation sur les routes départementales.

→ Du 7 décembre au 1^{er} mars, chaque matin vers 7 h 45 un message d'information sur l'état des routes en Loir-et-Cher est diffusé sur les radios Forum, Plus FM, RCF et Vibration, c'est le service *Météo Routes 41*.

→ Un répondeur téléphonique est également à la disposition des Loir-et-Chériens. Mis à jour en temps réel en fonction des événements climatiques, il permet aux usagers d'être informés sur l'état des conditions de circulation et sur les transports scolaires. Ce répondeur est disponible au : [0820 08 81 81](tel:0820088181).

→ Le public peut retrouver les informations de *Météo Routes 41* sur le site : www.le-loir-et-cher.fr.

L'organisation stratégique de la viabilité hivernale

Des interventions organisées pour la sécurité des usagers : 7 jours sur 7, 24 h sur 24

Les interventions sont déclenchées en fonction des paramètres locaux issus des informations météorologiques consultables sur le site Extranet de Météo France et des recueils d'informations fournis par les patrouilleurs de chacune des divisions.

L'unité opérationnelle et les responsables d'intervention sont aussi mobilisés (7j/7 et 24h/24) pour coordonner l'ensemble des actions d'intervention.

Contact presse :

Florence Ducasse : 02 54 58 41 11 – florence.ducasse@cg41.fr

Stéphane Fradet : 02 54 58 43 96 – 06 87 99 56 71 – stephane.fradet@cg41.fr

Verglas et neige, comment traiter les routes ?

En Loir-et-Cher, les interventions sont menées sur 16 circuits. Le traitement des chaussées est effectué à l'aide de 16 camions équipés de saleuses et de lames.

Ils répandent une bouillie de sel à raison d'environ 15 g/m² en *conditions normales d'intervention*. C'est l'action combinée de ces produits et du passage des véhicules qui permet d'obtenir une chaussée circulaire.

La neige est dégagée à l'aide des lames de déneigement installées sur chacun des camions.

Contact presse :

Florence Ducasse : 02 54 58 41 11 – florence.ducasse@cg41.fr

Stéphane Fradet : 02 54 58 43 96 – 06 87 99 56 71 – stephane.fradet@cg41.fr